

Le Lamentin, le 15 Mars 2020

Aéroport Martinique Aimé Césaire : Maintien des activités aéroportuaires jusqu'à nouvel ordre

La Société Aéroport Martinique Aimé Césaire (SAMAC) assure la gestion de l'aéroport. Elle exploite, développe et optimise les installations aéroportuaires. L'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique, la Collectivité Territoriale de Martinique, les Villes du Lamentin et de Ducos sont actionnaires de la société.

La SAMAC rappelle donc que, dans le cadre des mesures annoncées par le gouvernement concernant l'épidémie de Coronavirus (COVID-19), seul l'Etat, autorité compétente, est habilité à décider du maintien de l'activité aéroportuaire ou de la fermeture de la plateforme. Le gestionnaire de l'Aéroport Martinique Aimé Césaire ne peut en aucun cas prendre de décisions en ce sens.

En conséquence, les activités sont maintenues jusqu'à nouvel ordre sur la plateforme aéroportuaire.

Contact Presse :
Stéphanie PLATON-PAGESY
Chargée de Communication
s.platon-pagesy@martinique.aeroport.fr - 0596 42 40 71 / 0696 28 66 74